

# Mairie de MEILHARDS

19 510

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 6 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etaient excusés Monsieur Marc Millon avec pouvoir à Monsieur J.J. CAFFY et Madame Anne Ropert avec pouvoir à Madame E. DUMOND

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

\*\*\*

Il demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- l'achat d'une petite remorque
- la signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour l'entretien et le balisage des sentiers PDIPR

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces ajouts.**

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 4 octobre dernier.

### ORDRE DU JOUR

#### **1 / Recrutement emploi aidé épicerie communale**

Monsieur le Maire rappelle le lancement auprès de Pôle Emploi de la recherche de candidats pour la tenue de notre épicerie communale.

14 candidatures nous sont parvenues, 5 ont été retenues par la commission en charge de ce recrutement.

Après avoir reçu 4 candidates (la 5ème s'étant désistée), il annonce la proposition de la commission : leur choix s'est porté sur Madame Carole MIGNOTTE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce choix, à l'unanimité**

Cette dernière est venue se présenter au Conseil Municipal en fin de réunion et débutera à l'épicerie en doublon le 04 janvier prochain.

#### **2 / Renouvellement contrat CDD Madame Trullard**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Trullard bénéficie d'un contrat de 20 heures hebdomadaires annuel.

Il propose donc de reconduire ledit contrat pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce renouvellement.**

### 3 / Aménagement étang communal : entreprises retenues

Le marché public lancé pour la suite des travaux de l'étang a rendu son verdict.

#### ★ Lot 1 : VRD (Voirie Réseaux Divers)

Monsieur le Maire rappelle que ce lot comprend les travaux de VRD avec une estimation faite par CTI19 pour un montant de 147 425 € HT

Six entreprises ont répondu :

° Malet	164 380,96 € HT
° Siorat	111 968,73 € HT
° Lascaux	119 927,50 € HT
° Eurovia	132 517,50 € HT
° Eiffage	132 178,40 € HT
° Pignot	113 490,00 € HT

CTI19, après analyse des offres et après validation de la commission d'appel d'offres, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Siorat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce choix.**

#### ★ Lot 2 : espaces verts et mobilier

Monsieur le Maire rappelle que ce lot comprend le chemin piétonnier, le théâtre de verdure, la pétanque, avec une estimation faite par CTI19 pour un montant de 50 242,40 € HT.

Deux entreprises ont répondu :

° Idverde	80 710,86 €
° SARL Germain	96 516,70 €

CTI19, après analyse des offres et après validation de la commission d'appel d'offres, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Idverde.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce choix.**

### 4 / Convention SOCAMA : travaux AEP du Breuil

Monsieur le Maire rappelle que 700 mètres de canalisation en fonte doivent être changés au Breuil avec un estimation de travaux de 150 000 € HT avec 11 915 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Il précise que les travaux porteront également sur l'intérieur du château d'eau ainsi que sur le raccordement des administrés n'ayant pas actuellement leur compteur accessible à l'extérieur.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec SOCAMA pour la maîtrise d'œuvre et de valider la somme de 11 915.00 € HT.

Il précise que l'étude sera conduite en janvier / février prochain et les travaux lancés en 2022.

A l'issue de ces derniers, des travaux de voirie devraient intervenir en 2023 /24.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette convention.**

### 5 / Décision modificative budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à deux décisions modificatives :

Compte 2313-151	-760.00 €
Compte 202	+760.00 €
Et	
Compte 2313-151	-190.00 €
Compte 2015-203	+ 190.00 €

Il s'agit d'un simple transfert dans les lignes du budget d'investissement de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

Monsieur le Maire annonce le départ de notre trésorier, Monsieur DEBUIGNY au 31 décembre 2021.

#### **6 / Avenant chemins ruraux**

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération prise le 05 mars 2021 dernier concernant l'aliénation et le changement d'assiette d'une portion de chemin public situé au lieu-dit « Sauviat », la surface impactée par la transaction a dû être modifiée (rajout de 2 a 66 ca).

Monsieur le Maire demande de voter le nouveau prix d'acquisition de la surface totale de 788 m2 pour un montant de 394 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

Monsieur le Maire précise que d'autres demandes et aliénations de chemins seront à examiner avec la relance d'enquêtes publiques en 2022.

#### **7 / Participation sortie piscine école primaire de Meilhards**

Monsieur le Maire a reçu une demande de participation de l'enseignante pour des sorties « piscine ». Il rappelle l'obligation pour les enfants de savoir nager à la sortie de l'école primaire.

Elle envisage 5 à 6 séances par enfant, sur 5 ou 6 semaines. Elle précise qu'une somme de 6 € par enfant est demandé par séance en ajoutant 150 € de frais de transport par déplacement. Le montant total de la démarche devrait s'élever à 1 800 € au maximum pour 21 enfants.

Outre la participation des familles, celle des parents d'élève, elle demande à la mairie une participation adaptée à ce dont elle aura besoin.

Monsieur le Maire propose de valider sa demande en prévoyant une somme au budget 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

#### **8 / Conditions de vente ancienne école du Breuil**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre le bien dénommé « ancienne école du Breuil ». Il a consulté l'agence immobilière Celaur d'Uzerche. Celle-ci a fait une estimation d'une fourchette de 70 000 € à 80 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose que l'agence Celaur s'occupe de la vente de ce bien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

### 9 / Colis des aînés

Monsieur le Maire déplore l'absence, encore cette année, du repas prévu pour nos aînés. Il rappelle que la commune offre un repas aux personnes de 70 ans et plus. Pour ceux qui ne peuvent y assister, un colis est offert par l'association du Noël des aînés. Cette année, il propose au conseil municipal d'offrir un bon d'achat nominatif de 20 € à utiliser chez les commerçants de la commune. Ce bon viendra en complément du colis de l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.**

### 10 / Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – budget principal 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit toutes les fins d'années administratives de voter l'autorisation de régler les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits aux budgets 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

### 11 / Achat remorque

Monsieur le Maire propose l'achat d'une petite remorque idéale pour transporter les tables d'extérieur utilisées pour les manifestations diverses (gain de temps et moins de manutention).

Le coût de celle-ci s'élève à 500 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cet achat.**

### 12 / Convention de la communauté de communes pour l'entretien et le balisage des sentiers

La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche propose au Conseil Municipal de confier une prestation globale d'entretien des chemins ET du balisage des chemins PDIPR à l'entreprise Roue Léo Vert.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, les communes ont à leur charge l'entretien des chemins et la Communauté de Communes a à sa charge l'entretien du balisage.

Les Avantages :

- prestation groupée, économie d'échelle
- soutien à une jeune entreprise du territoire
- soutien aux services communaux notamment dans des périodes de surcharge de travail (printemps/automne)
- qualité des sentiers améliorée : image du territoire pour les touristes mais également pour les habitants, promotion de produits touristiques de pleine nature facilitée
- gestion de la facturation, de la demande de subvention PDIPR par la CCPU, refacturation du reste à charge à chaque commune au prorata des kms. (lien avec un interlocuteur unique pour les chemins PDIPR souhaité par le CD19)

Dans un souci de mutualisation et d'optimisation dans la gestion des deniers publics, il est proposé, en application L5214-16-1 du CGCT – d'établir une convention entre les communes et l'EPCI afin de réaliser les prestations nécessaires à l'exercice de la mission et fixer les règles applicables en la matière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le principe d'établir une convention entre les communes et l'EPCI afin de réaliser les**

*prestations nécessaires à l'exercice de la mission détaillée ci-dessus et fixer les règles applicables en la matière.*

- DIT que cette convention est réalisée dans un souci de mutualisation et d'optimisation dans la gestion des deniers publics
- DIT que la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche assurera les missions prévues dans la convention (gestion de la facturation, de la demande de subvention PDIPR par la CCPU, refacturation du reste à charge à chaque commune au prorata des kms...notamment)
- DIT que les Communes assumeront les charges relevant de leur compétence
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour notre commune, après aides du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes, le coût s'élève à 1 047 € pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette convention.**

### 13 / Questions diverses

#### **\* Numérisation du cimetière**

Monsieur le Maire réitère sa grande satisfaction quant à la numérisation du cimetière de Meilhards (tombs numérisées, familles identifiées...), sous la supervision de Marc Millon.

Il souligne que le plan du cimetière a été livré, et sera disposé prochainement à l'entrée du cimetière, côté portillon.

#### **\* Bois**

Monsieur le Maire indique que Marc Millon et René Hilaire, pour parer à l'entretien de la passerelle de l'étang de la Besse, ont acheté un lot de traverses conséquent d'un montant de 1 600 €.

#### **\* Contrôle de nos archives**

Monsieur le Maire souligne les félicitations de la commission en charge du contrôle des archives communales, qui a donné, en outre, quelques pistes d'amélioration.

C'est Marilynne qu'il faut féliciter pour son organisation à ce sujet.

#### **\* Convention avec le SDIS et la mairie**

Monsieur le Maire indique que certains administrés lui ont fait des remarques quant à la signature d'une convention avec le SDIS concernant la secrétaire de mairie en sa qualité de pompier volontaire.

Il rappelle que cette convention ne change absolument rien à la disponibilité de l'intéressée mais nous couvre simplement, mutuellement, en cas de problème.

#### **\* Félicitations**

Monsieur le Maire félicite de nouveau Julie Bève, notre Miss Limousin, pour sa participation au concours Miss France et son titre très porteur de photogénie.

Il félicite également Philippe Hecklé pour avoir reçu le 18 novembre dernier à Paris la Croix de Commandeur du Monde Agricole.

#### **\* Remerciements**

Monsieur le Maire informe des remerciements de :

- La famille Daceux-Bernis suite au décès de Mr Hubert Chalard
- Monsieur Lavergne suite au décès de son épouse
- La famille Delord suite au décès de Madame DELORD Marie

**\* Parrainage élections présidentielles infos**

Madame Wangermée souhaite un éclairage sur le parrainage du maire d'un candidat à l'élection présidentielle ; Monsieur le Maire précise que les élus sont effectivement démarchés par les candidats avant ces élections pour l'obtention d'un parrainage.

L'octroi de ce parrainage peut être guidé

- par des idées communes avec le candidat,
- par choix politique.

Les élus peuvent également refuser de parrainer tous les candidats.

**\* question**

Une remarque est faite par plusieurs élus concernant une modification d'une clôture jouxtant la salle polyvalente. Ils précisent qu'un portillon a été installé. Ils demandent à Monsieur le maire ce qu'il en est.

Monsieur le Maire donne la réponse suivante : il reconnaît qu'il n'a pas été informé de cette modification et qu'il va faire le nécessaire pour élucider ce fait.

Monsieur le Maire remercie encore une fois le conseil municipal pour ses actions et sa participation à la vie communale et annonce le premier marché de Noël le 17 décembre prochain, de 16 heures à 20 heures, place du monument aux Morts.

Il se joint à la satisfaction de tous pour les jolies illuminations et la décoration installées dans le bourg.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 20.